

Carte Visa[‡] Commerciale Voyages^{MC} RBC[®]



Banque Royale





Table des matières

Introduction	3
Accès facile à des fonds	4
Décisionnex ^{MC} RBC	4
Cartes perdues ou volées	5
Visa payWave ⁺	5
Puce et NIP pour profiter du plus haut niveau de sécurité	5
Assurances de grande valeur	6
Services aux voyageurs	8
Numéros de téléphone importants	10



Voici la carte Visa[‡] Commerciale Voyages^{MC} RBC[®]

Votre carte **Commerciale Voyages RBC** vous offre souplesse et commodité pour gérer efficacement toutes vos dépenses d'affaires tout en vous fournissant une couverture d'assurance avantageuse¹. Et grâce à la technologie de la carte à puce intégrée, cette carte est l'une des plus sécuritaires qui soient pour les voyages à l'étranger. Vous pouvez compter sur votre carte Commerciale Voyages RBC partout où vos affaires vous mènent.

À titre de titulaire de cette carte, vous avez accès à Décisionnex^{MC} RBC, un outil en ligne libre-service convivial, qui vous permet de consulter vos opérations en tout temps.

Vous trouverez dans ce guide tout ce que vous devez savoir au sujet de votre carte. De plus, une liste de numéros de téléphone importants figure à la dernière page.

Accès facile à des fonds

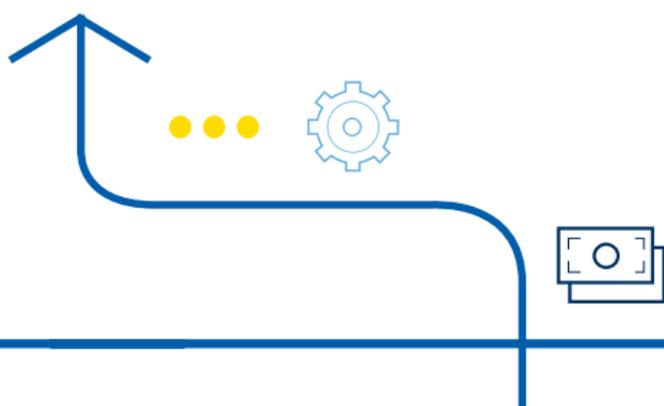
Vous pouvez utiliser votre carte Commerciale Voyages RBC pour accéder à vos fonds disponibles, partout et en tout temps, de plusieurs façons pratiques :

- Utilisez votre carte pour effectuer des achats partout où la carte Visa est acceptée, soit dans plus de 200 pays et territoires. Vous pouvez aussi l'utiliser en toute sécurité pour régler vos achats par téléphone ou en ligne, et ainsi accéder à des millions de commerçants dans le monde.
- Pour augmenter votre limite de crédit, il suffit de communiquer avec l'administrateur du programme en charge de votre entreprise. Si vous êtes admissible à une augmentation de limite de crédit, l'administrateur du programme traitera immédiatement votre demande, sans devoir communiquer avec RBC.

Décisionnex^{MC} RBC

Décisionnex RBC est un outil en ligne libre-service facile à utiliser, qui vous permet de :

- Visualiser vos soldes
- Récupérer vos relevés mensuels de cartes de crédit
- Accéder à votre compte en ligne en tout temps au www.rbc.com/servicesdecartesdentreprise



Cartes perdues ou volées

Advenant la perte ou le vol de votre carte Commerciale Voyages RBC, veuillez joindre le Service à la clientèle de RBC dès que possible pour que nous puissions vous aider.

**Cartes perdues ou volées en Amérique du Nord :
1 888 ROYAL® 3-4 (1 888 769-2534)**

**À l'extérieur de l'Amérique du Nord, à frais virés :
705 522-7437**

Visa payWave)))

Cette fonction « sans contact » vous permet de régler vos petits achats sans avoir à glisser ou à insérer votre carte dans les terminaux des établissements acceptant Visa payWave⁺. Voilà un moyen rapide, commode et sécuritaire de régler vos achats de tous les jours.

Puce et NIP pour profiter du plus haut niveau de sécurité

Votre carte Commerciale Voyages RBC est munie de la technologie de la carte à puce avec NIP à la fine pointe du progrès, qui vous protège contre la fraude et la contrefaçon, puisque la micropuce intégrée est chiffrée et pratiquement impossible à reproduire. Lorsque vous effectuez une opération à un terminal doté d'un lecteur de carte à puce, vous êtes aux commandes.



Assurances de grande valeur

Chaque fois que vous réglez vos dépenses d'entreprise admissibles au moyen de votre carte **Commerciale Voyages RBC**, vous êtes protégé par une excellente couverture d'assurance pour vos voyages et vos achats. La carte **Commerciale Voyages RBC** est l'une des cartes les plus sûres qui soient pour voyager dans le monde ; ainsi, vous pourrez toujours gérer vos dépenses d'entreprise en toute confiance et avec efficacité.

Assurance annulation et interruption de voyage².

Cette couverture est applicable chaque fois que le titulaire de la carte règle ses préparatifs de voyage au moyen de sa carte Commerciale Voyages RBC. Si un imprévu vous oblige à annuler votre voyage, cette assurance rembourse le coût des frais de voyage non remboursables réglés à l'avance.

Assurance accident de voyage². Les titulaires de carte bénéficient d'une protection s'ils règlent leurs frais de transport à bord d'un véhicule de transport public autorisé au moyen de leur carte Visa Commerciale Voyages RBC, lorsqu'ils voyagent à l'extérieur de leur province ou territoire de résidence. Cette protection s'élève jusqu'à 500 000 \$ CA par titulaire de carte en cas d'accident mortel, de mutilation ou de perte de la vue.

Assurance Couverture-achat³. Les achats admissibles que vous effectuez pour votre entreprise à l'aide de votre carte Commerciale Voyages RBC sont automatiquement assurés contre la perte, le vol ou les dommages jusqu'à 90 jours à partir de la date d'achat. Veuillez conserver vos reçus et vos garanties en prévision d'une éventuelle demande de règlement.

Assurance garantie allongée¹. Cette assurance double la durée de la garantie canadienne originale du fabricant, jusqu'à concurrence d'une année additionnelle, sur les articles admissibles que vous achetez pour votre entreprise au moyen de votre carte Commerciale Voyages RBC. La garantie originale combinée à la garantie allongée ne peut pas dépasser cinq ans. Veuillez conserver vos reçus, factures et garanties du fabricant en prévision d'une éventuelle demande de règlement.

Assurance collision et dommages pour véhicule de location³. Cette assurance vous offre une protection en cas de collision, de perte ou de dommages du véhicule de location au cours des 48 premiers jours consécutifs de chaque location. Il suffit de régler la totalité des coûts de location du véhicule à l'aide de votre carte Commerciale Voyages RBC ou de votre carte de points RBC Récompenses et de refuser l'exonération en cas de dommages par collision (EDC) ou l'assurance pertes et dommages (EDP) offertes par l'entreprise de location.

Assurance achats de première nécessité¹. Dans l'éventualité où la compagnie aérienne perdrait vos bagages enregistrés ou vous les livrerait avec plus de quatre heures de retard, la couverture de votre carte vous permet de vous procurer, dans les quatre jours suivant votre arrivée, des vêtements et des articles de toilette nécessaires, et ce, jusqu'à concurrence de 500 \$ CA. Pour bénéficier de cette couverture, vous devez avoir réglé votre billet d'avion à l'aide de votre carte Commerciale Voyages RBC ou de votre carte de points RBC Récompenses.

Assurance retard de vol². Si vous manquez votre vol de correspondance, si on vous refuse l'accès à bord ou si le départ de votre vol est retardé de plus de quatre heures, cette assurance vous remboursera jusqu'à 250 \$ CA par jour, jusqu'à concurrence de 500 \$ CA. Le remboursement couvre les dépenses raisonnables et nécessaires engagées pour le séjour à l'hôtel, les repas au restaurant, les rafraîchissements, ainsi que les achats de première nécessité et autres articles si vous avez réglé le coût du vol au moyen de votre carte Commerciale Voyages RBC ou de votre carte de points RBC Récompenses.

Assurance cambriolage à l'hôtel ou au motel⁴. Si vous êtes un client enregistré à un hôtel ou un motel et vous avez réservé et réglé votre chambre au moyen de votre carte Commerciale Voyages RBC ou de votre carte de points RBC Récompenses, vous aurez droit à un remboursement allant jusqu'à 2 500 \$ CA en cas de pertes ou de dommages subis à la suite d'un cambriolage dans votre chambre d'hôtel ou de motel durant votre séjour. Un rapport de police établissant la présence de marques d'effraction visibles est requis.

Veillez consulter les certificats d'assurance joints à cette trousse de départ pour connaître tous les détails des couvertures offertes.

Services aux voyageurs

Lorsque vous vous déplacez hors de votre province, Assistance aux Assurés Inc. (« Assistance aux Assurés ») vous offre une gamme de services inestimables au cas où vous devriez faire face à des situations imprévues, à des urgences médicales ou si vous avez besoin d'assistance juridique. Assistance aux Assurés répondra à vos questions et traitera vos demandes de règlement concernant les assurances décrites dans le présent guide.

Elle offre aussi les services d'urgence suivants :

Assistance préalable au voyage. Avant de partir en voyage, n'hésitez pas à téléphoner à Assistance aux Assurés pour obtenir des renseignements utiles tels que les précautions recommandées par l'Organisation mondiale de la santé, les conditions météorologiques dans les grandes villes du monde entier, les taux de change ainsi que les exigences en matière de vaccination et de visa.

Billets d'avion et avances de fonds en cas d'urgence.

Si vous perdez votre carte ou êtes victime d'un vol pendant un voyage n'importe où dans le monde, vous pouvez téléphoner à Assistance aux Assurés pour obtenir des fonds d'urgence et des billets d'avion. Les fonds d'urgence seront débités de votre compte de carte de crédit au même titre qu'une avance de fonds* et les billets d'avion seront facturés comme un achat.

Service de messagerie d'urgence. En tant que titulaire de la carte Commerciale Voyages RBC, vous avez accès au service téléphonique mis à votre disposition gratuitement par Assistance aux Assurés pour vous permettre d'envoyer et de recevoir des messages en cas d'urgence personnelle lorsque vous êtes en voyage. Vous – et les personnes qui doivent rester en liaison avec vous – pouvez ainsi communiquer avec Assistance aux Assurés pour laisser ou recevoir de brefs messages.

Médicaments sur ordonnance. En voyage, vous pouvez téléphoner à Assistance aux Assurés afin d'obtenir des médicaments pour lesquels vous possédez déjà une ordonnance. Notre service communiquera avec votre médecin traitant et remplira les formalités requises afin que vous puissiez prendre livraison de vos médicaments à la pharmacie la plus proche. Les frais liés à la préparation de l'ordonnance et les frais de messagerie seront imputés à votre compte de carte de crédit comme un achat.

Documents de valeur. Assistance aux Assurés peut faire en sorte que vos documents de valeur (passeport, permis de conduire, etc.) soient ramassés et vous soient livrés si vous constatez, en arrivant à destination, que vous les avez oubliés, à la condition toutefois qu'il y ait quelqu'un à votre domicile ou à votre bureau pour localiser les documents. Les frais de messagerie seront portés à votre compte de carte de crédit à titre d'achat.

Assistance juridique et cautionnement pénal⁴. Si vous avez besoin d'assistance juridique pendant que vous voyagez, vous pouvez appeler Assistance aux Assurés pour obtenir les coordonnées d'avocats, des ambassades ou des consulats susceptibles de vous aider. Assistance aux Assurés peut également prendre les dispositions nécessaires pour virer des fonds de votre compte de carte de crédit si vous devez verser un cautionnement ou payer un avocat. C'est à vous que revient la décision finale de choisir le prestataire de services juridiques.

Services de recommandation médicale d'urgence. Si vous avez besoin de services médicaux à l'étranger, Assistance aux Assurés vous dirigera vers le médecin ou le centre de soins le plus proche.

Assistance aux Assurés vous offre aussi une vaste gamme de services pour vous aider en cas de perte de bagages, ainsi qu'au moment de faire une demande de règlement.

Vous pouvez joindre Assistance aux Assurés en tout temps au 1 800 533-2778 de partout au Canada et aux États-Unis, ou à frais virés au 905 816-2581 de l'extérieur du Canada ou des États-Unis.

Numéros de téléphone importants

Service à la clientèle RBC Banque Royale®

Service à la clientèle :

www.rbc.com/servicesdecartesdegrandeentreprise

Cartes perdues ou volées : 1 888 769-2534

Numéro à frais virés : 705 522-7437

Assistance aux Assurés

En Amérique du Nord : 1 800 533-2778

À l'extérieur de l'Amérique du Nord, à frais virés :

905 816-2581

Appelez pour vous renseigner au sujet des multiples services aux voyageurs et assurances mentionnés dans ce guide, 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

- ® /^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de Banque Royale du Canada.
- [†] Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif.
 - ¹ Cette couverture est souscrite par Aviva, Compagnie d'Assurance Générale au Québec et par la Compagnie d'assurance RBC du Canada dans le reste du Canada.
 - ² Cette couverture est souscrite par la Compagnie d'assurance RBC du Canada.
 - ³ Cette couverture est souscrite par Aviva, Compagnie d'Assurance Générale.
 - ⁴ Assistance aux Assurés Inc. décline toute responsabilité à l'égard de la prestation des services de particuliers ou d'entreprises mis à votre disposition pour vous aider.
 - * Les avances de fonds, y compris les retraits en espèces effectués à un GAB, peuvent être effectuées jusqu'à concurrence de votre limite de crédit disponible et de votre limite quotidienne. Il n'y a pas de période sans intérêt pour les avances de fonds, ce qui signifie que les intérêts courent à partir du moment où l'avance est consentie jusqu'à ce que nous recevions le paiement du montant total que vous devez. Des frais sur avances de fonds pourraient s'appliquer selon le type d'avance de fonds. Pour obtenir plus de détails, veuillez consulter la Convention régissant l'utilisation de la carte de crédit commerciale RBC Banque Royale.



Pour en savoir plus sur votre carte Commerciale Voyages RBC, adressez-vous à l'administrateur désigné par votre entreprise, rendez-vous au www.rbc.com/servicesdecartesdegrandeentreprise ou composez le **1 888 ROYAL® 3-4 (1 888 769-2534)**.



Banque Royale